

## DÉCLARATION DES PERFORMANCES

DoP n° : **Sitek\_DoP\_04\_EPB 213 S**

1. Code d'identification unique du produit type:

**EPB 213 S**

2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 :

**EPB 213 S** (voir étiquette produit)

3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :

**Isolation thermique des bâtiments (ThIB)**

4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :

**Sitek Insulation S.A.S.U.**  
**Route de Lauterbourg**  
**CS 90148**  
**67163 Wissembourg Cedex**  
**France**

5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 :

**Non applicable**

6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction conformément à l'annexe V :

**AVCP système 3**

7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

**Le LNE (Organisme Notifié n° 0071), a réalisé la détermination du produit type sur la base d'essais de type, selon le système 3 pour les autres caractéristiques. Il a délivré les rapports d'essais correspondants.**

8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :

**Non applicable**

## 9. Performances déclarées

Caractéristiques essentielles		Performances	Spécifications techniques harmonisées
		<b>EPB 213 S</b>	
Réaction au feu	Réaction au feu	F	EN 13169:2012
Emissions de substances dangereuses à l'intérieur des bâtiments	Emissions de substances dangereuses	(a)	
Combustion avec incandescence continue	Combustion avec incandescence continue	(b)	
Résistance thermique	Résistance thermique -conductivité thermique	$R_D = 0,20$ à $0,35$ m <sup>2</sup> .K/W (Épaisseurs de 13 à 20mm) $\lambda_D = 0,060$ W/m.K	
	Épaisseur	$d_N \leq 35$ mm : $\pm 1$ mm ;	
Perméabilité à l'eau	Absorption d'eau à court terme par immersion partielle	NPD	
Perméabilité à la vapeur d'eau	Transmission de la vapeur d'eau	NPD	
Résistance à la compression	Contrainte en compression ou résistance en compression	CS(10/Y)300	
	Déformation sous charge en compression et température spécifiées	NPD	
	Charge ponctuelle	PL(2)1800	
Durabilité de la réaction au feu par rapport à l'exposition à la chaleur, aux intempéries, par rapport au vieillissement/ à la dégradation	Caractéristiques de durabilité	(c)	
Durabilité de la résistance thermique par rapport à l'exposition à la chaleur, aux intempéries, par rapport au vieillissement/à la dégradation	Résistance thermique -conductivité thermique	(d)	
	Caractéristiques de durabilité	(e)	
	Stabilité dimensionnelle dans des conditions de température et d'humidité spécifiées	DS(70,90)	
Résistance à la traction/flexion	Résistance à la traction perpendiculairement aux faces	NPD	
	Résistance à la flexion	BS	
Durabilité de la résistance à la compression par rapport au vieillissement/à la dégradation	Fluage en compression	NPD	

- (a) : Les produits isolants thermiques ne doivent pas dégager de substances dangereuses réglementées dépassant les niveaux maximum autorisés spécifiés dans les réglementations européennes ou nationales ; Des méthodes d'essai européennes sont en cours d'élaboration.
- (b) : Une méthode d'essai est en cours d'élaboration et, lorsqu'elle sera disponible, la norme sera modifiée.
- (c) : Pas de variation en ce qui concerne les propriétés de réaction au feu des produits en perlite expansée.
- (d) : La conductivité thermique des produits en perlite expansée ne change pas avec le temps. L'expérience a montré que la structure fibreuse est stable et que la porosité ne contient pas d'autre gaz que l'air de l'atmosphère.
- (e) : Pour la stabilité dimensionnelle en épaisseur uniquement

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

Denis Brunet, Directeur d'usine



A Wissembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2015